

ATTESTATION D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, CAPDET-RAYNAL, département sport, loisirs et évènementiel d'INTER COURTAGE ASSURANCES dont l'adresse est 3-5, rue Saint-Georges - CS 33132 - 75009 Paris,

Certifions que la Fédération Française de Baseball Softball (FFBS), 41 rue de Fécamp 75012 Paris, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de Generali France sous le numéro AU 332 666, ce tant pour son propre compte que pour celui des Assurés additionnels suivants :

- Les structures affiliées, Ligues Régionales et Comités Départementaux, ainsi que leurs représentants légaux ou statutaires, leurs dirigeants, leurs préposés, les commissaires techniques, arbitres, scoreurs, rémunérés ou non, dans l'exercice de leurs fonctions,
- Les bénévoles prêtant leur concours aux personnes morales assurées,
- Les licenciés de la FFBS, titulaires d'une licence fédérale,
- Les participants aux séances d'initiation organisées par une personne morale assurée.

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 et suivants du Code du Sport, a pour objet de couvrir ces Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités :

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES		
NATURE DES GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	10 000 000 EUR par sinistre	NEANT au titre des Corporels
Dont :		
➤ Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles :	3 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NEANT
➤ Dommages corporels résultant d'attentats	4.000.000EUR par sinistre	NEANT
➤ Dommages matériels et immatériels consécutifs :	3 500 000 EUR par sinistre	NEANT
➤ Dommages immatériels non consécutifs:	350 000 EUR par sinistre	1 500 EUR par sinistre
➤ Atteinte à l'environnement accidentelle :	1 500 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR par sinistre
➤ Tous dommages confondus survenant après livraison de produits ou services	1 500 000 EUR par année d'assurance	NEANT

Les frais de défense, de procédure et honoraires divers, y compris les frais d'expertise, sont compris dans les montants de garantie.

Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus. Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Fait à Paris le 31 novembre 2025

CAPDET-RAYNAL
SAS au capital de 5.999.780 € RCS Paris B 572008068
ORIAS 07000795 (www.orientas.fr) - NAF 6622Z
Siège social : 3-5 rue Chaudron - CS 33132 - 75009 PARIS

Le service pour signature